



**Canada**  
**Province de Québec**  
**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**APPEL D'OFFRES - SEAO**  
**Municipalité de Saint-René-de-Matane**  
**Travaux de réhabilitation sur la route du Ruisseau-Gagnon**  
**RÉFÉRENCE : 42403TT**

---

La municipalité de Saint-René-de-Matane, en tant que maître de l'ouvrage, dans le cadre de son projet de Travaux de réhabilitation sur la route du Ruisseau-Gagnon, demande des soumissions pour l'exécution des travaux décrits sommairement ci-après :

Travaux de réhabilitation sur la route du Ruisseau-Gagnon

- Travaux de terrassement et de voirie;
- Réfection de six (6) ponceaux;
- Installation d'un (1) ponceau en béton armé;
- Reconstruction de la structure de chaussée;
- Scellement de fissures sur  $\pm 1570$  m.;
- Remplacement de bordures et glissières de sécurité;
- Travaux divers.

Les documents nécessaires à la soumission sont disponibles sur le site du système électronique d'appel d'offres (SEAO) ([www.seao.ca/402403TT](http://www.seao.ca/402403TT)) à compter du 20 juillet 2022

Les soumissions seront reçues au bureau municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, à l'adresse indiquée ici-bas, **avant 14 h**, heure locale, le 11 août 2022. L'ouverture des soumissions se fera publiquement le même jour dans les minutes suivant l'heure de clôture, à la salle du conseil municipal, à l'adresse précitée, en présence des personnes concernées.

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**  
**178, avenue Saint-René**  
**Saint-René-de-Matane (Québec) G0J 3E0**

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec la directrice générale, Madame Joyce Bérubé, responsable de l'appel d'offres de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, par courriel [st-renedematane@lamatanie.ca](mailto:st-renedematane@lamatanie.ca). La date limite pour le dépôt d'une plainte concernant le processus d'adjudication ou attribution des organismes publics est le 4 août 2022.

Les soumissionnaires sont tenus de respecter la politique de gestion contractuelle émise par la Municipalité de Saint-René-de-Matane. Les soumissionnaires doivent remplir les déclarations se rattachant à ladite politique, qui est jointe aux documents d'appel d'offres et les remettre à la Municipalité avec leur soumission.

Seules les personnes, sociétés ou compagnies détenant une licence d'entrepreneur et ayant leur principale place d'affaires au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, dans une province ou un territoire visé par cet accord, sont admises à soumissionner.

Pour être considérée recevable, toute soumission doit être conforme aux documents d'appel d'offres, faite sur les formulaires fournis avec le devis et être accompagnée des documents demandés.

La responsabilité de la Municipalité n'est aucunement engagée du fait que les avis ou documents quelconques véhiculés par le système électronique contiennent quelques erreurs ou omissions que ce soit. Par conséquent, tout soumissionnaire doit s'assurer d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

La Municipalité de Saint-René-de-Matane se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions qui lui seront présentées, et n'encourra aucune obligation, poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subies par les soumissionnaires à la suite de telles décisions. Elle se réserve également le droit de retrancher du contrat certaines parties des travaux projetés.

**FAIT À SAINT-RENÉ-DE-MATANE**, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2022.

JB/jb



Joyce Bérubé  
La directrice générale  
et greffière-trésorière,